

**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 MARS 2024**

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 3
Absent excusé : 1
Absent non excusé : 1

Date de convocation : 18 mars 2024

Étaient présents : M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Enza BAROTTE ; M. Raymond BECKER ; M. Damien FANCELLO ; Mme Catherine LECUYER ; M. Sylvain MARTIN ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Michel TROMPETTE ; Mme Karine WEBER.

Étaient absents excusés : Mme Charlotte ALBERT a donné procuration à Mme Enza BAROTTE ; Mme Pauline GUILBERT a donné procuration à M. Raymond BECKER ; Mme Patricia MELY a donné procuration à M. Antoine ROSANO ; M. Dominique WEYANT.

Était absent non excusé : Mme Géraldine-Sophie CAPRON.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 05 mars 2024.

Madame Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DÉLIB : 7.5-017/2024 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2024 :

Associations ayant envoyé une demande pour 2023	2023	Vote du CM
Amicale des Sapeurs-Pompiers	765,00 €	775,00 €
AS Les Coteaux	4 000,00 €	4 000,00 €
ASD	8 000,00 €	5 000,00 €
ENPha	1 000,00 €	700,00 €
Asso des Donneurs de Sang	300,00 €	300,00 €
Croix Rouge Française	300,00 €	300,00 €
CSFL	300,00 €	425,00 €
Le Souvenir Français	300,00 €	300,00 €

Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20240325-2024DEL017-DE
Reçu le 27/03/2024



**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VEEUR**

LPO	300,00 €	300,00 €
Pétanque Club Fèves	450,00 €	450,00 €
Restos du Coeur	0,00 €	300,00 €
Secours Populaire Français	500,00 €	500,00 €
Une Rose Un Espoir	300,00 €	300,00 €
Union Nationale des Anciens Combattants	550,00 €	500,00 €
USEP	300,00 €	122,00 €
TOTAL	17 365,00 €	14 272,00 €

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 26 mars 2024
Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20240325-2024DEL017-DE
Reçu le 27/03/2024

